

La pénitence du carême engage le chrétien à la confession de ses péchés. Dans une page célèbre des *Pensées*, Pascal relève la répugnance que la confession inspire toujours, et rapporte cela à la nature humaine corrompue par l'amour propre.

« En voici une preuve qui me fait horreur. La religion catholique n'oblige pas à découvrir ses péchés indifféremment à tout le monde. Elle souffre qu'on demeure caché à tous les autres hommes ; mais elle en excepte un seul, à qui elle commande de découvrir le fond de son cœur, et de se faire voir tel que l'on est. Il n'y a que ce seul homme au monde qu'elle nous ordonne de désabuser, et elle l'oblige à un secret inviolable, qui fait que cette connaissance est dans lui comme si elle n'y était pas. Peut-on s'imaginer rien de plus charitable et de plus doux ? Et néanmoins la corruption de l'homme est telle qu'il trouve encore de la dureté dans cette loi ; et c'est une des principales raisons qui a fait révolter contre l'Église une grande partie de l'Europe » (S 743).

En 1656, Mlle de Roannez écrit à Pascal combien elle redoute la confession qu'elle a résolue de faire. Or, cette crainte est bien plus éprouvante que la répugnance qu'on a dite. Là, on répugnait à s'exposer au jugement d'un homme. Ici, c'est Dieu qu'on craint, en juge terrible du dernier jour. Aussi cette crainte est-elle propre à causer un ébranlement de tout l'être. La confession est ainsi, écrit Pascal le 24 décembre : « ... un petit jour du jugement qui ne peut arriver sans une émotion universelle de la personne, comme le jugement général en causera une générale dans le monde ; excepté ceux qui se seront déjà jugés eux-mêmes, comme [cette personne] prétend faire » dit-il de sa correspondante. Pascal, par ce dernier trait, soutient chez Mlle de Roannez l'espérance d'échapper à la condamnation au jour d'éternité si elle se soumet aujourd'hui au tribunal de la pénitence, où le pénitent, d'abord, est son propre juge, puisqu'il discerne ses propres péchés avant de les exposer au confesseur.

Mais Pascal aime surtout, par la suite, à reconforter Mlle de Roannez par la vue de la charité de Jésus-Christ qui se rend proche du pénitent dans le partage de sa peine elle-même : « Cette peine temporelle [la crainte devant la confession] garantirait de l'éternelle, par les mérites infinis de Jésus-Christ qui la souffre et qui se la rend propre ; c'est ce qui doit [...] consoler [cette personne]. Notre joug est aussi le sien, sans cela il serait insupportable. *Portez*, dit-il, *mon joug sur vous*. Ce n'est pas notre joug, c'est le sien, et aussi il le porte. *Sachez*, dit-il, *que mon joug est doux et léger*. Il n'est léger qu'à lui et à sa force divine. »

Jésus-Christ est le juge des humains. Mais, en faveur du chrétien qui se repent véritablement pour l'amour de lui, Jésus met aujourd'hui comme en oubli son rang de juge : il

reprend dans ma croix celle à quoi il fut condamné. Jésus-Christ souffre non seulement en ses membres, mais il souffre avec eux : ainsi les secourt-il, parce qu'il reste, au-dedans, le Dieu tout-puissant. Mais c'est comme s'il aimait, à la faveur de ce joug commun, vivre l'amitié qu'il a nouée avec eux au baptême, et leur donner lieu qu'ils la vivent eux-mêmes.